



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MANDAT DE LOCATION AVEC LA
SOCIÉTÉ FGP RELATIF A DES
EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT DE LA
RESIDENCE L'OREE DU BOIS SISE 16 AVENUE
DES MURS DU PARC**

**DÉCISION N° DM-20-064
EN DATE DU 10 FEVRIER 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°2017-4937 du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Marc WALCH, adjoint au Maire délégué à la prévention et à la sécurité publique, aux affaires juridiques et domaniales ;

CONSIDÉRANT que les emplacements de stationnement n°32, 33 et 34 situés au deuxième sous-sol de la résidence L'Orée du Bois sise 16 avenue des murs du parc, propriété de la ville sont libres de toute occupation ;

CONSIDÉRANT que la société Foncière Gestion de Patrimoine (FGP), a proposé d'assurer la mission de recherche de locataires suivant les conditions proposées par la commune ;

D É C I D E

DE SIGNER un mandat de location avec exclusivité avec la société Foncière Gestion de Patrimoine sise 7, rue Félix Faure à Vincennes (94300), relatif aux emplacements de stationnement n°32, 33 et 34 situés au deuxième sous-sol de la résidence L'Orée du Bois sise 16 avenue des murs du parc à Vincennes (94300), moyennant le versement par la commune des honoraires fixés à 150 € par location.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la
sécurité publique, des affaires juridiques et du
domaine,

Signé

Marc WALCH

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20200210-lmc1H7155H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/02/2020 Date de Publication : 10/02/2020
